

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 19 décembre 2017 à 19 heures
Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 17 novembre 2017
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 34 membres (+ 1 pouvoir d'absent excusé)

a) 30 membres titulaires

Claude ABEL - Luc ADONETH - Denise ADOLF - Francis ADRIAN - Patrick BARBIER - Marcel BAUER - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Benoit HEINRICH - Jean-Pierre HESTIN - Sylvie HIRTZ - Philippe JAEGI - Serge JANUS - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Jean-Blaise LOOS - Jacques MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER - Jean-Pierre PIELA - Roland RENGERT - Jean-Marc RIEBEL - Marie-Christine SALBER - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Willy SCHWANDER - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER -

b) 4 délégués suppléants avec droit de vote

Agnès SEEWALD - Nicole ZENNER - Catherine GREIGERT - Marie-Louise HUMBERT

Sont absents excusés (13) : (1 a donné pouvoir à un membre présent)

Georges BLANKAERT - Patrick DELSART - Anne DESCHAMPS - Suzanne GOETTEMANN - Vincent GRISS - Jean-Claude HILBERT - Alain MEYER - Claude RISCH - Francis WEYH (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Christophe KNOBLOCH - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Jean-Claude SPIELMANN -

Sont absents (8) :

Charles ANDREA - Gérard BERNARD - Michèle CLAVER - Denis DIGEL - Pascal FEIL - Alex JEHL - Claude SCHMITT - Rémy STOECKLE

Assistent également à la séance :

Le délégué suppléant (sans droit de vote) : Raymond WIRTH

Un représentant de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

**Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures
Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM**

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Monsieur Martin KLIPFEL, maire de GRUSSENHEIM, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et leur présente la commune de GRUSSENHEIM.

Constatant que le quorum étant atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte huit points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 13 juin 2017
3. Animation d'une démarche « climat air énergie » et élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET)
4. Orientations budgétaires pour l'exercice 2018
5. Adhésion volontaire au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin
6. Adhésion à la plateforme « Alsace marchés publics »
7. Adhésion à l'association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP)
8. Adhésion à l'association « Initiatives Alsace centrale »

Le Président
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance



Serge JANUS

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures
Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Débat n° 2017-III-04 : **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants et, dès lors, aux syndicats mixtes constitués de tels établissements), le comité syndical doit, dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif prévu le mardi 13 février 2018, débattre des orientations générales du budget et des engagements pluriannuels envisagés.

Non soumis à un vote, ce débat permet une réflexion et un échange sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et les exercices suivants. Il est aussi l'occasion de faire connaître dès à présent aux collectivités membres du syndicat les bases de la contribution syndicale qui sera arrêtée lors du vote du budget primitif

L'année 2017 a été marquée par l'installation du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE créé par arrêté interpréfectoral en date du 6 décembre 2016 et la réorganisation au sein d'une structure unique des missions jusqu'alors exercées par le syndicat mixte de SCOT et par l'association pour le développement de l'ALSACE CENTRALE (ADAC). Le budget 2017 a donc été essentiellement bâti sur une « fusion » des budgets des deux structures, tel que cela avait été débattu lors des orientations qui avaient été débattues en comité syndical le 20 décembre 2016.

L'année 2018 devrait être marquée par une évolution significative des éléments budgétaires, en raison d'évolutions « externes » « subies » par le PETR d'une part, et par les attentes du territoire à l'égard du PETR qui devrait prolonger et développer ses missions d'animation du territoire.

La diminution « subie » des recettes « externes »

Par une délibération du 21 octobre 2016 (n° 16SP-2636) le conseil régional de la région ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE a abrogé, à compter du 30 juin 2017, l'ensemble des dispositifs d'intervention adoptés antérieurement par la région ALSACE en matière de développement des territoires, en particulier celui qui prévoyait, en faveur des « pays », une aide annuelle forfaitaire de 75 000 euros, majorée de 25 000 euros en cas de portage unique SCOT/Pays. Par une délibération du 28 avril 2017 (n° 17SP699), le conseil régional de la région GRAND EST a approuvé une nouvelle politique régionale d'aménagement du territoire et les dispositifs d'intervention qui s'y rapportent, et a prolongé à titre dérogatoire les dispositifs de soutien au fonctionnement et à l'animation des territoires pour l'année 2017.

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, applicables au PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE pour 2018, il ne serait plus possible de bénéficier que d'une aide régionale pour deux postes de « *chargés de mission généralistes ou thématiques, hors postes de direction et fonctionnels, secrétariat et finances* », à hauteur de 50 % des charges de personnel, plafonnée à 30 000 euros par poste, dont les missions doivent favoriser la prise en compte des politiques sectorielles régionales en contribuant à la mise en œuvre du dispositif régional en faveur des EPCI par une mise en cohérence des projets au regard des documents stratégiques et de planification.

Cela signifie qu'en 2018, l'aide régionale au PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE serait inférieure d'au moins 50 000 - voire 70 000 euros - par rapport à l'aide de 100 000 euros en 2017.

Par ailleurs, la communauté de communes du PAYS DE BARR, qui était jusqu'alors membre de l'ADAC a fait savoir que, dans le cadre de ses réflexions tendant à la création d'un PETR avec les autres

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures - Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Débat n° 2017-III-04 : **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018** (suite)

communautés du PIÉMONT DES VOSGES, elle ne poursuivra pas d'action « partenariale » avec le PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE. Sa contribution annuelle au budget de l'ADAC représentait quelque 19 000 euros.

Enfin, la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN a délibéré en novembre 2017 pour approuver la convention de partenariat avec le PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE, mais a précisé à cette occasion que ses contributions à venir -qui devront concerner des actions identifiées- ne devraient pas évoluer au-delà de sa contribution pour 2017, soit 37 000 euros.

La traduction de nouvelles attentes territoriales

Au cours de l'année 2017, plusieurs « opportunités » se sont présentées au PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE qui a estimé devoir les saisir :

- un appel à projets « **ambassadeur de la mobilité** » lancé par l'ADEME et la région GRAND EST a permis d'envisager que le PETR dispose de moyens pour mettre en œuvre le programme d'actions inscrit dans le plan global de déplacements adopté fin 2016 ; la candidature du PETR a été retenue, ce qui permet de créer une « mission mobilité » qui représenterait un engagement financier évalué à 71 000 euros (personnel et actions), avec une aide de l'ADEME et de la région à hauteur de 50 000 euros ; la « charge nette » (nouvelle) pour le territoire (et donc pour les communautés de communes membres du PETR) représenterait donc 25 000 euros ;
- un appel à projets « **démarches climat air énergie** » lancé par l'ADEME a permis d'envisager que le PETR bénéficie d'un financement pour, d'une part poursuivre la politique d'animation en matière de climat-air-énergie qui avait été engagée par l'ADAC et qui avait notamment permis le succès des candidatures au titre du programme « *territoires à énergie positive pour la croissance verte* », et d'autre part élaborer un « plan climat-air-énergie territorial » à l'échelle des quatre communautés membres du PETR (sachant que les deux communautés de SÉLESTAT et du RIED DE MARCKOLSHEIM y sont légalement tenues) ; le PETR figure parmi les (rares) lauréats de cet appel à projets, ce qui lui permettrait de bénéficier, pour un engagement financier de 150 000 euros sur trois ans (personnel et actions) de bénéficier d'une aide de l'ADEME à hauteur de 72 000 euros, ce qui laisserait une « charge nette » de 78 000 euros sur trois ans pour les communautés de communes (y compris celle du CANTON D'ERSTEIN, concernée par le seul volet « animation » et non pas plan climat-air-énergie) ; si le PETR n'avait pas été retenu, les actions d'animation en matière de climat-air-énergie auraient pu être poursuivies par le PETR sans aide financière extérieure... ou être arrêtées, et les communautés de communes de SÉLESTAT et du RIED DE MARCKOLSHEIM auraient dû financer intégralement elles-mêmes leur plan climat-air-énergie territorial obligatoire ;
- un appel à projets « **projet alimentaire territorial** » a été lancé par l'État auquel le PETR a présenté sa candidature, fort d'une large mobilisation des acteurs du territoire sur cette thématique ; si la candidature du PETR devait, en mars 2018, être retenue, le programme d'actions représenterait un budget de 75 000 euros sur dix-huit mois (la moitié sur l'exercice 2018), avec une aide de l'État à hauteur de 50 000 euros, soit une « charge nette » de 25 000 euros (12 500 euros pour 2018) pour les communautés de communes membres et partenaire du PETR ;
- conformément à la décision du comité syndical du 13 juin 2017 (n° 2017-II-07), le PETR sera, à compter de 2018, le support de l'**espace info énergie** pour les trois communautés de communes du VAL D'ARGENT, de la VALLÉE DE VILLÉ et de SÉLESTAT, espace info énergie qui était, jusqu'au 1^{er} semestre 2017, « porté » par la communauté de communes de Sélestat (avec des fonds de concours versés par les

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures - Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Débat n° 2017-III-04 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018 (suite)

autres communautés) ; la « charge nette » pour les trois communautés concernées (qui supportaient déjà cette dépense antérieurement sans passer par le PETR) représenterait environ 6 000 euros (par rapport à un « coût global » (personnel et actions) de 49 000 euros).

Le souci de limiter l'augmentation des contributions des communautés de communes membres et partenaire

La diminution de plus de 70 000 euros des financements extérieurs et les charges nettes nouvelles résultant des actions souhaitées (environ 41 500 euros), auxquelles doivent s'ajouter les autres actions engagées par le PETR (tourisme, plateforme OKTAVE pour la rénovation énergétique, aménagement (SCoT) et animation du territoire) auraient représenté un doublement des contributions des communautés de communes membres, absolument incompatible avec les budgets des communautés !

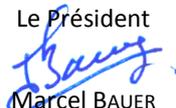
C'est pourquoi, les prévisions budgétaires concernant les missions « traditionnelles » du PETR ont été établies avec de sévères restrictions par rapport à 2017 (en limitant au plus strict minimum les dépenses hors frais de personnel), mais aussi avec l'option de mettre un terme à la mission d'animation touristique au profit d'une animation concertée qui serait désormais confiée aux offices intercommunaux de tourisme de l'ALSACE CENTRALE (ne resterait dans le budget du PETR qu'un budget réduit au plus strict minimum pour contribuer ponctuellement à des actions de promotion touristique en ALSACE CENTRALE).

Sur la base de ces hypothèses, les contributions communautaires seraient estimées à :

	contributions 2017	hypothèses 2018	augmentation 2018/2017	
CdC RIED DE MARCKOLSHEIM	54 330,59	70 392,83	+ 16 062,24	+ 29,6 %
CdC SÉLESTAT	102 577,74	133 669,29	+ 31 091,55	+ 30,3 %
CdC VAL D'ARGENT	25 061,86	35 203,30	+ 10 141,44	+ 40,5 %
CdC VALLÉE DE VILLÉ	27 207,14	39 747,77	+ 12 540,63	+ 46,1 %
total CdC PETR	209 177,23	279 013,19	+ 69 835,86	+ 33,4 %
CdC CANTON D'ERSTEIN	37 112,55	34 843,23	- 2 269,32	- 6,1 %
total contributions	246 289,88	313 856,42	+ 67 566,54	+ 27,4 %

Il est possible voire probable que les décomptes effectués au début de l'année 2018 pour la préparation du compte administratif et du budget fassent apparaître des « marges de manœuvre » complémentaires, liées notamment à des subventions qui resteraient à percevoir au titre de l'exercice 2017. Dans ce cas, les montants évoqués dans le cadre du présent débat d'orientations budgétaires seraient « réajustés », avec des contributions communautaires minorées et certains postes de dépenses remis à un niveau plus réaliste...

Affiché au siège du syndicat mixte le **17 janvier 2017**
Envoyé au Sous-Préfet de Sélestat-Erstein le **17 janvier 2017**
Enregistré en sous-préfecture de Sélestat-Erstein le **17 janvier 2017**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président

Marcel BAUER

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures - Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Débat n° 2017-III-04 : **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018** (suite)

DÉBAT

Monsieur Marcel BAUER présente les grandes lignes du rapport d'orientations budgétaires qui a été adressé aux membres du comité syndical. Si le budget 2017 du PETR avait consisté en un simple « regroupement » des budgets du syndicat mixte du SCOT et de l'ADAC, les éléments préparatoires du budget 2018 expriment des évolutions sensibles qui résultent, d'une part d'une diminution sensible des ressources externes, et d'autre part de l'évolution des missions attendues du PETR.

Monsieur Francis ADRIAN relève que ces éléments se traduiraient par des augmentations sensibles des contributions de la part des communautés, qui ne s'appliquent d'ailleurs pas de manière proportionnellement uniforme.

Monsieur Jean-Marc RIEBEL souligne qu'un gros travail a été effectué pour limiter au maximum ces augmentations des contributions, mais qu'au-delà de la diminution que subit le PETR en matière de financements extérieurs, la stratégie d'action du PETR impose de mobiliser des moyens pour mener des actions ; il a notamment été jugé préférable de déployer des moyens en faveur du climat, de l'air et de l'énergie, au détriment du tourisme où les offices existants en ALSACE CENTRALE pourraient plus facilement peut-être intervenir directement.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER relève que les orientations budgétaires traduisent un recentrage des actions sur celles qui ont des « effets leviers » maximum. S'agissant des recettes du PETR, il indique que la région GRAND EST a, elle aussi, redéfini ses priorités d'intervention en faveur des politiques locales, en particulier pour les actions en faveur du climat, de l'air et de l'énergie, et qu'elle devrait apporter une aide au PETR pour le financement de deux postes. Par ailleurs, en cas de pacte de ruralité, l'aide régionale pour les deux postes est majorée ; enfin, les communautés pourraient bénéficier des mesures compensatoires jusqu'en 2021.

Monsieur Paul DROUILLON estime que le tableau récapitulatif de l'évolution possible des contributions communautaires aurait pu ne pas faire apparaître les pourcentages d'évolution par rapport à l'exercice 2017.

Monsieur Denis PETIT regrette que les actions « d'éco-tourisme » diminuent et qu'il n'y ait plus de train vers SAINTE-MARIE-AUX-MINES, ce qui remet en cause la desserte de l'entreprise Hartmann.

Monsieur Marcel BAUER indique que des solutions pour la desserte de l'entreprise Hartmann sont recherchées.

Monsieur Jean-Marc RIEBEL précise qu'il s'agit de solutions devant permettre le maintien de la desserte ferroviaire de l'entreprise. La région GRAND EST a fait savoir que l'investissement nécessaire pourrait être financé ; il s'agirait donc de trouver comment financer le fonctionnement de la voie. Mais, il faut, dans tous les cas, rester positif sur ce dossier.

Monsieur Luc ADONETH souligne qu'il faut absolument rester vigilant par rapport aux hypothèses de fermeture de la voie ferrée, qui aurait nécessairement un impact sur le projet de contournement de CHÂTENOIS.

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures - Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Débat n° 2017-III-04 : **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018** (suite)

Monsieur Claude ABEL est convaincu que les économies sur le réseau ferroviaire sont motivées par des économies attendues sur le projet de contournement routier.

Monsieur Marcel BAUER indique qu'il se battra pour que cette ligne ferroviaire soit maintenue et pour que le projet de contournement soit réalisé en tenant compte de ce maintien.

Il précise par ailleurs qu'il ne s'agirait pas pour le PETR d'abandonner les actions en faveur du tourisme en ALSACE CENTRALE, mais de travailler différemment, avec une plus forte implication des offices intercommunaux de tourisme.

Monsieur Francis ADRIAN s'interroge quant à l'appartenance complète des communautés de communes du CANTON D'ERSTEIN et du RIED DE MARCKOLSHEIM au PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE. Il relève les réticences qui ont ainsi pu être exprimées s'agissant du projet commun de « *carte d'hôte* » ou encore de l'intervention d'un prestataire pour redéfinir une stratégie touristique commune.

Monsieur Marcel BAUER précise que le PETR compte quatre communautés membres (VAL D'ARGENT, VALLÉE DE VILLÉ, SÉLESTAT, et RIED DE MARCKOLSHEIM) et une communauté « *partenaire* » (CANTON D'ERSTEIN). Les actions menées doivent aussi prendre en compte les antécédents : la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM a, depuis longtemps, un partenariat spécifique avec la communauté du CANTON D'ERSTEIN s'agissant du tourisme et avec la communauté PAYS RHIN BRISACH s'agissant de l'espace info-énergie.

Par ailleurs, l'idée de faire intervenir un prestataire extérieur pour définir une stratégie touristique territoriale a été abandonnée au profit d'un travail collaboratif des offices intercommunaux de tourisme.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER confirme que la communauté de communes du Ried de Marckolsheim est bien membre à part entière du PETR Sélestat Alsace centrale, même si elle a des liens avec la communauté de communes PAYS RHIN BRISACH pour l'espace info-énergie ou avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN pour l'office intercommunal de tourisme. Ces partenariats « extérieurs » au PETR sont le fruit d'une histoire locale... et pourraient d'ailleurs encore évoluer, même si cela ne s'opère pas instantanément.

Le périmètre de l'Alsace centrale devrait se trouver pleinement « à cheval » sur le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. La structure institutionnelle que constitue le PETR résulte de tous les échanges et de la démarche d'élaboration du SCoT. C'est uniquement la rédaction actuelle du code général des collectivités territoriales qui nous a interdit de constituer un PETR dont la communauté de communes du canton d'Erstein serait également membre, puisque le code impose que, si un PETR est en charge d'un SCoT, les deux périmètres - PETR et SCoT - soient rigoureusement identiques. Le désengagement de la communauté de communes du Pays de Barr a quant à lui constitué une surprise. En tout état de cause, il apparaît clairement que ce qui nous rassemble est supérieur à nos singularités.

Monsieur Patrick BARBIER souligne les fortes interactions avec le territoire, même si, parfois, le périmètre ou les compétences ne sont pas tout à fait rationnelles. Mais nous sommes encore en phase de démarrage de nouveaux modes d'actions territoriales.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique qu'il a pu, avec Bernard Schmitt, être quelque peu frustré par le désengagement du PETR en matière de tourisme alors qu'un travail de réflexion stratégique

Séance du mardi 19 décembre 2017 à 19 heures - Foyer de l'Unité - GRUSSENHEIM

Débat n° 2017-III-04 : **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018** *(suite)*

avait été engagé au cours des derniers mois, qui avait permis d'estimer nécessaire qu'un prestataire extérieur intervienne et qu'une consultation avait été engagée en ce sens. Quoiqu'il en soit, il souligne l'importance et l'intérêt pour le PETR de faire de choix, de définir des priorités d'intervention, plutôt que d'installer une concurrence, comme cela aurait pu être le cas avec les offices intercommunaux de tourisme par exemple. Il souligne aussi l'apport potentiel du conseil de développement territorial aux réflexions stratégiques du PETR.

Monsieur Jean-Marc RIEBEL relève que les quatre offices intercommunaux de tourisme représentent au total un budget annuel de 1,13 million d'euros qui devrait permettre d'envisager de mettre en œuvre certaines actions concertées à l'échelle de l'Alsace centrale.

Monsieur Marcel BAUER constate que plus personne ne souhaite intervenir ou s'exprimer et il clôt le débat sur les orientations budgétaires pour 2018.